

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'action
et des comptes publics

Arrêté du **31 MAI 2018**

modifiant l'arrêté du 23 avril 2018 portant nomination, pour 2018, des membres de la commission de sélection pour l'accès à la classe préparatoire du concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration

NOR : CPAF1815142U

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2002-49 du 10 janvier 2002 modifié relatif aux missions, à l'administration et aux emplois de direction de l'École nationale d'administration ;

Vu le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'École nationale d'administration ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 15 mai 2009 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2009 relatif à la mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'École nationale d'administration ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2018 portant nomination, pour 2018, des membres de la commission de sélection pour l'accès à la classe préparatoire du concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration

Sur la proposition du directeur de l'École nationale d'administration,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommée membre de la commission de sélection pour l'accès à la classe préparatoire du concours externe d'entrée à l'École nationale d'administration, en tant que représentante du directeur de l'École nationale d'administration, avec voix prépondérante, Mme Bénédicte Arnould, administratrice civile hors classe, en remplacement de M. Patrick Gérard.

Article 2

Le directeur de l'École nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **31 MAI 2018**

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du bureau de l'encadrement supérieur
et des politiques d'encadrement

Xavier MAROTEL

